

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance sera disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 8 mai 2025. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel : [greffe@hautegaspesie.com](mailto:greffe@hautegaspesie.com) ou lors de la période de questions de la séance.



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, tenue le treizième jour de mai deux-mille-vingt-cinq, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M<sup>me</sup> Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M<sup>me</sup> Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jérôme Emond, directeur des ressources financières et greffier-trésorier adjoint
- M<sup>me</sup> Carole Landry, adjointe de direction, MRC de La Haute-Gaspésie

### VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 17 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M<sup>me</sup> Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de la séance.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12607-05-2025 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL SOUCY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 mai 2025 tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12608-05-2025 TNO

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025 a été courriellé à chacun des élus le 8 mai dernier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2025 tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12609-05-2025 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025 :

Paiements : 36 101,30 \$

Factures : 14 103,82 \$

TOTAL : 50 205,12 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2024 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le 5 mai 2025, Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, a publié un avis public sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie que le rapport financier 2024 et le rapport de l'auditeur indépendant seront déposés à la séance ordinaire du conseil le 13 mai 2025.

En vertu de l'article 176.1 du Code municipal du Québec, Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Gaspésie, dépose le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, de l'exercice terminé le 31 décembre 2024, préparés par MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l., à la séance ordinaire du 13 mai 2025 du conseil.

En vertu de l'article 176.2 du Code municipal du Québec, après ce dépôt et au plus tard le 30 juin, Mme Létourneau transmettra à la ministre des Affaires municipales les rapports.

### PRÉSENTATION DU RAPPORT DU PRÉFET SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2024 ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, M. Guy Bernatchez, préfet, fait rapport des faits saillants du rapport financier 2024 et du rapport de l'auditeur indépendant aux citoyens.

Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, donne quelques explications supplémentaires à ce sujet.

Ce rapport sera publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12610-05-2025 TNO

Mandat d'audit au 31 décembre 2025 à MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeur indépendant

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 966 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour

l'administration des territoires non organisés, doit nommer un auditeur indépendant pour effectuer l'audit des états financiers ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHÊNES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, nomme MNP S.E.N.C.R.L./s.r.l. auditeur indépendant pour vérifier les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025, au cout de 8 600,00 \$, plus les taxes de vente applicables et les frais administratifs de 5 %.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **AFFAIRES DIVERSES**

Aucune affaire diverse.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions de 19 h 24 à 19 h 25.

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 19 h 25 par MME RENÉE GASSE et résolu que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, préfet

\_\_\_\_\_  
Maryse Létourneau, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.